

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de la mer, en
charge des technologies vertes et des
négociations sur le climat

Décision du 23 juin 2010 portant nomination des membres de la commission des recours de l'Agence nationale de l'habitat

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.321-1 et R.321-6-3,

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés membres de la commission des recours de l'Agence nationale de l'habitat, à compter de la date de signature de la présente décision :

-représentant du ministre chargé du logement

M. Jean-François Landel, chef du bureau Réglementation des aides à la pierre, ou son représentant ;

-représentant du ministre chargé de l'économie

M. Charles Sarrazin, chef du bureau Financement du logement et activités d'intérêt général, ou son représentant ;

-représentant des établissements publics de coopération intercommunale

M. Jean-Paul Bret, président de la communauté d'agglomération du Voironnais, ou son représentant ;

-représentant des présidents de conseils généraux

M. Didier Marie, président du conseil général de la Seine Maritime, ou son représentant ;

-représentant des propriétaires

M. Pierre Mallet, vice-président de l'Union nationale de la propriété immobilière, ou son représentant ;

-représentant des locataires

M. Michel Chevallier, membre du conseil fédéral de la Confédération nationale du logement 75, ou son représentant ;

-représentant de l'Union d'économie sociale du logement

M. Frédéric Noble, ou son représentant.

Article 2

La présente décision sera notifiée aux personnes mentionnées à l'article 1.

Fait à Paris, le **23 JUIN 2010**

Pour le ministre d'État et par délégation,
Le directeur de l'habitat
de l'urbanisme et des paysages



Étienne Crépon